



Dépêche 1230

La nouvelle grille du B appliquée au 1^{er} septembre 2010 ?

Il aura fallu plusieurs mois d'interventions auprès des autorités compétentes (y compris le ministre lui-même) pour que les douaniers bénéficient en même temps que leurs homologues de la DGFIP des nouveaux barèmes indiciaires du B.

Le décret est passé en CTPM le 13 juillet dernier et prévoit expressément une application au 1^{er} septembre prochain.

Seul le conseil d'état pourrait désormais empêcher cette mise en application.

Rappelons que la CFDT n'avait pas donné son aval à cette évolution, la trouvant très insuffisante pour les personnels.

Paris, le 29 juillet 2010.